Image not found or type unknown

Exhibitionnisme : risques encourus ?

Par **Marine85**, le **06/02/2017** à **00:15**

Bonjour,
Je vous expose les faits. Un proche à été arrêté par la police pour "exhibitionnisme". En effet, 2 filles l'ont aperçu en train de se masturber dans son véhicule aux abords d'une route. Puis le lendemain elle l'on a nouveau vu à un autre endroit. Ces faits ont été totalement avoué par la personne. On l'accuse aussi d'avoir suivi les filles, ce qui n'est pas vrai (mais considéré comme avoué).
Il a passé l'après-midi en garde à vue et est réparti avec une convocation pour une expertise psychiatrique.

Je me pose alors plusieurs questions, d'abord, quel est le but de cette expertise ? Quelle serait les suites si le psychiatre décele des troubles mentaux ? Et si il dit que mon proche était totalement responsable ?

Sachant qu'il n'est pas du tout connu des services de police,que risque t-il ?

Va t-il passer devant un tribunal ?
Combien de temps faut-il attendre ?

Merci d'avance pour vos éventuelles éclaircissements.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés